

**Madame Le Maire  
Mairie de Vallauris  
Place Jacques Cavasse  
B.P. 299  
06227 VALLAURIS**

Vallauris, le 3 avril 2018

Objet : Application du décret n° 2015-761 du 24 juin 2015

Madame le Maire,

Depuis le 1er janvier 2016, les communes de plus de 20 000 habitants doivent présenter chaque année un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, comme le prévoit le "Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales".

Pourtant, ni cette année ni les précédentes vous n'avez présenté de rapport de ce type au conseil municipal de Vallauris Golfe-Juan, préalablement à la préparation du budget, comme cela se fait dans toutes les villes.

Attachés à l'égalité hommes-femmes et à la bonne marche de notre ville, nous nous étonnons d'un tel oubli et nous vous invitons à respecter cette obligation légale dès que possible.

Nous vous prions d'agréer, Madame Le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le groupe Ensemble V.G.J.

